

Délibération n° 2024-01-25-007

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 25 janvier 2024

Objet : AVENANT N°3 A
LA CONVENTION DE
MANDAT
SEMELEC63/TE63

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Florence
LHERMET

Date de convocation :
20 janvier 2024

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 44
Pouvoir : 3
Votants : 47

Pour : 42
Contre : 0 –
Abstention : 1 –
(AMBLARD Patrick)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt janvier à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade à Cébazat, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le comité syndical a de nouveau été convoqué le 25 janvier 2024 à dix huit heures, en application des articles L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en visioconférence.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, LHERMET Florence, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, LECHEVALLIER Christine, OLIVAIN Thierry, BESSEYRE Fabien, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, FRUCHART Jean-Luc, COUPAT Sylvie, DEMAY André, NORE Michel, ARCHENY Danièle, PRADIER Alain, ROBIN Christian, SAVY Philippe, RAYNAUD Dominique, BOUYOUX Francis, GROSSHANS Michel, BOULLOT Bruno, BRUGIERE Eric, JARLIER Dominique, DUDYSK Philippe, PERCHE Serge, METZGER Pierre, DURANTIN Christian, GAUMY Francis, EGLI Eric, ROGER Christine, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, MIZOULE Lucie, HACHEMI-LANSON Nouredine, BARRASSON Bernard, LEVI ALVARES Luc, PONTRUCHER Bruno, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, JOURDY Isabelle, BARRAUD Pierre

Pouvoirs :

GUILLAUME Stéphane donne procuration à GOUTTEBEL Sébastien, AUBRY Jacques donne procuration à BAULAND Gisèle, BONNET Nicolas donne procuration à CHABRILLAT Rémi

Secrétaire de séance : Mme LHERMET

AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE MANDAT 2020

Conclu le 7 décembre 2019

Entre :

Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme (TE63), représenté par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, agissant en qualité de Président, dûment autorisé par délibérations du Comité Syndical du 26 septembre 2020 et du 7 octobre 2023,

Et :

La Société d'Economie Mixte d'Electrification (SEMELEC 63), représentée par Monsieur Sébastien PICOT, agissant en qualité de Directeur Général Délégué, dûment autorisé aux fins des présentes,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Modification de l'article 2.1.3 – Durée de la Convention –

Conformément à la décision du Comité Syndical de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, la convention de mandat 2020 conclue le 7 décembre 2019 **est prorogée au 30 avril 2024**, d'une part, pour solder les deux affaires engagées et non soldées au 31 décembre 2023 en raison du report de coordinations de travaux et d'autre part, pour permettre le contrôle technique des ouvrages mis en service.

Les autres clauses de la convention de mandat 2019 et ayant fait l'objet de l'avenant n° 1 en date du 31 octobre 2020 et de l'avenant n°2 en date du 7 octobre 2023 demeurent inchangées.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 20 janvier 2024

Le Président de TE63

Sébastien GOUTTEBEL ,

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL

Le Directeur Général Délégué
de SEMELEC 63

Sébastien PICOT

SEMELEC 63
36, Rue de Sarliève
Centre d'Affaire du Zénith
CS 20004
63008 COURNON D'Auvergne CEDEX